



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Le Secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Paris, le 1^{er} février 2017

Madame la Directrice,

Le logiciel libre s'impose de plus en plus comme la norme dans toutes les administrations nationales, en témoignent les mesures très volontaristes prises par la Bulgarie ou l'Estonie par exemple, en cohérence avec une dynamique plus globale de transparence de l'action publique à l'heure du numérique, qui a cours à l'échelle européenne et internationale.

La France s'est quant à elle montrée proactive en la matière, avec la promulgation de la loi pour une République numérique (Loi n° 2016-1321) par le Président de la République le 7 octobre dernier, qui consacre notamment l'ouverture des algorithmes publics.

Je souhaite que l'Enseignement supérieur et la Recherche français poursuivent aussi les efforts déjà largement initiés en matière d'ouverture des données et de promotion du logiciel libre, car ils constituent à mes yeux de vraies avancées en faveur de la réappropriation de la décision et du service publics par les citoyens.

A cet égard et compte tenu de son caractère essentiel pour les candidats et leur famille, je considère que le portail « Admission Post-Bac (APB) » est un cas d'école de la nécessité de donner à voir aux usagers le contenu des logiciels qu'ils utilisent, *a fortiori* lorsqu'ils fournissent des informations cruciales d'une part, qu'ils sont mis à disposition par la puissance publique d'autre part. Mais il illustre aussi la complexité à transiter de façon rapide d'un système hérité et historiquement fermé vers un système ouvert, car ce sont aussi bien des questions juridiques, techniques que politiques qui se posent alors.

Madame Laure LUCCHESI
Directrice de la mission Etalab
Services du Premier ministre
Secrétariat général pour la modernisation de
l'action publique
39-43 Quai André Citroën
75015 PARIS

Compte tenu de son expertise dans ce domaine et après l'expérience menée avec succès sur le calculateur des impôts, je souhaiterais confier à Etalab une mission d'étude des conditions d'ouverture d'APB, qui inclurait les volets suivants :

- un plan d'action à mettre en œuvre pour ouvrir le code et autant que faire se peut l'explicitation associée (variables, fonctions, etc.), ce plan d'action pourra comporter plusieurs scénarios d'ouverture ;
- un accompagnement sur le chantier déjà initié de l'ouverture des données collectées par APB et autant que faire se peut l'explicitation associée (structure de la base de données, etc.) ;
- une étude d'impact juridique ;
- une évaluation des risques techniques, notamment de sécurité ;
- l'organisation d'un *hackathon* autour de nouveaux services aux usagers, avec les parties prenantes intéressées.

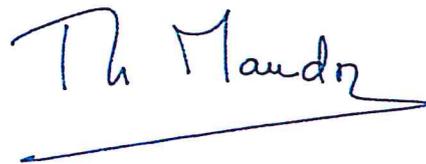
Dans le cadre de votre mission, vous travaillerez autant que possible sur la version la plus récente d'APB pour ce qui concerne le code – pour être au plus près de celle qui sera effective pour la rentrée 2017, et sur les données collectées à l'occasion de la rentrée 2016.

Vous travaillerez également de concert avec les interlocuteurs compétents de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelles (DGESIP), de la Direction Générale de la Recherche et l'Innovation (DGRI) et de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) du ministère.

Des expertises externes pourront selon votre jugement contribuer à ces travaux, notamment des chercheurs ou encore l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) pour ce qui concerne les questions de sécurité informatique.

Les résultats de vos travaux devront être remis au plus tard fin mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.



Thierry MANDON